

# Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

## du 13 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

**Etaient présents :** Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Patrick MORIN, Marie-Hélène LARDJANE, Jean-Baptiste LARGEAU, Bruno CARDINAUD.

**Absents et excusés :** BAUDRE Joanna qui a donné pouvoir à Sébastien RAMBAUD, Michaël BAUDRY qui a donné pouvoir à Nadia JAUZELON, Véronique DUCOULOMBIER qui a donné pouvoir à Bruno CARDINAUD, Guillaume GUÉRIN qui a donné pouvoir à Jean-Gilles RONDONNET, Cathy VISSE, Baptiste BOBIN et Michel GRANDCHAMPS

Bruno CARDINAUD a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation : 8 juin 2022

Ordre du jour :

1. Virement de crédit : Budget Energie Renouvelable
2. Nature Solidaire : convention relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion
3. Subvention « Fonds départemental d'aide aux jeunes »
4. Participation Parc interrégional du Marais Poitevin : virement de crédit
5. Fête de la Musique
6. Organisation du 13 juillet
7. Festival musique Sainte Sabine
8. Suppression ou maintien du bureau de vote à Irleau
9. Forum des associations
10. Questions diverses.

### **Objet : Virement de crédit budget Énergie Renouvelable** (03-13-06-2022)

La présidente expose que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose le virement de crédit suivant, pour le paiement de l'impôt sur les bénéfices.

### **Crédit à ouvrir**

chapitre	article	nature	montant
69	6951	Impôt sur les bénéfices	+85,00 €

### **Crédit à réduire**

chapitre	article	nature	montant
011	6156	maintenance	-85,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'exploitation autorise le virement de crédit proposé ci-dessus et charge Madame La Présidente de passer les écritures correspondantes.

**Objet : Nature Solidaire : Convention relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion**

(72-13-06-2022)

Cette association entretient et protège les espaces naturels du marais. Elle accompagne les demandeurs d'emploi, résidents sur le territoire.

Par la mise en place de chantiers de réinsertion, elle permet le développement d'activités telles que le maraîchage bio, l'entretien, la restauration et la protection du milieu naturel dans le Marais Poitevin.

Madame Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la reconduction de la subvention versée à Nature Solidaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reconduire la subvention versée au profit de Nature Solidaire pour un montant de **300 €**
- autorise Le Maire à signer la convention relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion (ACI) 2022.

**Objet : contribution au Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)**

(73-13-06-2022)

Le Conseil municipal prend connaissance du courrier du Conseil départemental des Deux-Sèvres en charge de l'insertion en date du 23 mai 2022 sollicitant la commune pour abonder le fonds départemental d'aide aux jeunes.

Ce fonds a pour mission de soutenir les jeunes âgés de 18 à 25 ans, en difficultés financières, afin de favoriser leurs démarches d'insertion socio-professionnelle.

Les années 2020 et 2021 ont été particulières en raison de la crise sanitaire ; 229 jeunes ont pu être soutenus pour trouver un emploi, résoudre des problèmes de mobilité, d'hébergement, recevoir une aide alimentaire....

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'abonder le **Fonds départemental d'aide aux jeunes** en versant une contribution de 150 € (cent cinquante euros)

**Objet : Participation au Parc Interrégional du Marais Poitevin**

(74-13-06-2022)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le montant attribué au Parc interrégional du Marais Poitevin prévu au budget 2022 (570 euros) est insuffisant. En effet, la participation des communes adhérentes est désormais calculée en fonction du nombre d'habitants soit 1€/habitant, ce qui représente 894 euros pour la commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la modification du montant alloué au Parc Interrégional du Marais Poitevin, au titre de l'année 2022. Elle précise que les crédits inscrits au budget 2022, chapitre 65 article 65568 sont suffisants, et qu'il n'est donc pas nécessaire de procéder à un virement de crédit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame Le Maire à verser la somme de 894 € au Parc Interrégional du Marais Poitevin pour l'année 2022.

### **Fête de la Musique le 21 juin**

L'église : Découverte de l'orgue numérique Viscount à 15h et à 18h

L'Antre Deux (Bar tabac à Irleau) : Terrasse ouverte à ceux qui veulent jouer ou écouter, les musiciens et les chanteurs apprentis ou confirmés.

### **Organisation du 13 juillet :**

La fête se déroulera à Irleau, place du Péré. La buvette sera proposée aux associations, animation par « Chris animation ». Les pompiers ne seront pas présents pour le défilé, reste à définir pour les musiciens.

### **Festival musique Sainte Sabine**

L'association Marais Sauvage dont le siège social est à Saint Georges de Rex organise le week-end du 20/21 août 2022 un festival de musique, sur le terrain de l'ancien zoo situé à Sainte Sabine. Cette manifestation sera déclarée en préfecture, participation limitée à 300 personnes maxi, restauration possible sur place. Le conseil donne son accord.

### **Suppression ou maintien du bureau de vote à Irleau :**

Madame Le Maire informe le conseil municipal sur le nombre d'électeurs inscrits sur la commune et par bureau de vote :

#### Bureaux de vote :

01 – Mairie, rue de la mairie : 346 électeurs

02 – Salle Irleau, rue des écoles : 396 électeurs

Total : 742 électeurs

Madame Le Maire propose à Madame La Préfète des Deux-Sèvres, la suppression du bureau de vote suivant :

02 – Salle Irleau, rue des écoles

Le bureau de vote 01 – Mairie serait ainsi conservé bureau de vote unique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Propose la suppression du bureau de vote 02 – Salle Irleau rue des écoles

### **Forum des associations :**

Organisation d'un forum des Associations en partenariat avec la commune d'Arçais, le samedi 3 septembre 2022 de 9h à 13h à la salle des fêtes du Vanneau.

### **Questions diverses :**

Madame Le Maire informe le conseil que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H30.